

PROGRAMME DE FORMATION POUR LE PERMIS BE

OBJECTIFS : Acquérir les compétences dans les domaines du savoir, savoir-faire et savoir être nécessaires à la maîtrise d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur et d'une remorque dont l'addition des PTAC est supérieure à 4,250 T. en et hors circulation.

PRE-REQUIS : Être titulaire du permis B en cours de validité.
Avoir 18 ans minimum.

DUREE : Pas de minimum obligatoire, à déterminer suite à l'évaluation pré formation.

PROGRAMME DE LA FORMATION

COMPÉTENCE 1 : MAÎTRISER LE MANIÈREMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL.	COMPÉTENCE 2 : EFFECTUER LES VÉRIFICATIONS COURANTES DE SÉCURITÉ DU VÉHICULE AVANT LE DÉPART ET EFFECTUER LES EXERCICES DE MANIABILITÉ.	COMPÉTENCE 3 : APPREHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DU VÉHICULE DANS DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION.	COMPÉTENCE 4 : CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS.	COMPÉTENCE 5 : PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE.
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes du véhicule, les principales commandes et le tableau de bord. - S'installer au poste de conduite. - Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur. - Démarrer, s'arrêter. - Utiliser la boîte de vitesses. - Diriger le véhicule en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe. - Regarder autour de soi et avertir. - Connaître les éléments constitutifs de la chaîne cinématique et leurs fonctionnements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des connaissances sur l'ensemble des réglementations relatives au transport routier. - Connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule et aux marchandises. - Connaître les équipements et le fonctionnement des organes du véhicule et savoir les vérifier. - Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (gestes et postures). - Savoir réaliser un stationnement en créneau et une mise à quai. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation et les indices utiles. - Connaître et respecter les règles de circulation. - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. - Utiliser toute les commandes et adapter l'allure aux situations. - Tourner à droite et à gauche. - détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité. - Croiser, dépasser, être dépassé. - Négocier les virages de façon sécurisante. - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard. - Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation. - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. - Conduire en déclivité. - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome. - Connaître les principaux facteurs de risque au volant. - Connaître les facteurs plus spécifiques à la conduite des véhicules lourds et les recommandations à appliquer. - Savoir préparer un trajet longue distance en autonomie. - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter et Secourir. - Connaître les aides à la conduite. - Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. - Pratiquer l'éco-conduite.

Modalités de suivi et de validation

Suivi et évaluation :

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur. Au fur et à mesure de chaque leçon, l'élève et l'enseignant font le bilan de la séance et évalue l'évolution pour chaque compétence du REMC.

Méthodes mobilisées :

Cours en présentiel avec nos formateurs. Méthodes actives en alternant théorie et pratique.

Examens du Permis de Conduire :

L'épreuve théorique générale :

Si vous êtes titulaire d'une catégorie de permis obtenue depuis moins de 5 ans, vous en êtes dispensé. L'examen théorique est organisé par des organismes privés agréés par l'État et coûte 30 € TTC (tarif national). Durant 30 minutes, le candidat est soumis à 40 questions (recevabilité 35/40.) auxquelles il doit répondre grâce à une tablette.

Après l'obtention du code, qui permet de se présenter au maximum 5 fois aux épreuves pratiques, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à partir de la date d'obtention du code, passer l'examen pratique de conduite.

L'examen pratique comprend : Durée 60 minutes

- une épreuve hors circulation (HC) d'admissibilité
- une épreuve en circulation (CIR).

Épreuve hors circulation :

Elle est composée de plusieurs exercices :

- un test sur les vérifications courantes de sécurité,
- l'attelage et le dételage d'un ensemble,
- une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité,
- un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.

Pour être admis à l'épreuve hors circulation, vous devez obtenir un minimum de 18 points sous réserve de ne pas posséder de note éliminatoire et avoir obtenu un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pendant 3 ans à partir de la date de réussite, sous réserve de la validité de l'épreuve théorique.

Épreuve en circulation :

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés.

Elle permet de vérifier que le candidat :

- respecte le code de la route,
- peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers de la route,
- prend en compte les spécificités de la conduite d'un ensemble de véhicules,
- maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule,
- est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.

Pour être reçu à l'épreuve CIR, vous devez obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Validation :

Obtention du permis de conduire BE

Code CPF222.

Nos Moyens Matériels et Pédagogiques :

Notre équipe pédagogique :

Les moniteurs de L'école de conduite CUSSAC FORMATIONS sont titulaires du BEPECASER (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière) ou du titre pro ESCR.

Formation en présentiel. Méthodes actives adaptées à la formation des adultes en alternant théorie et pratique.

En distanciel et/ou en présentiel pour la formation au code de la route, accès Prépacode, notre plateforme d'entraînement et de révision en ligne.

Equipements :

- 5 salles de cours équipées PC + DVD, vidéoprojecteurs, schéma mécanique et thématique du code ;
- Cours en présentiel avec nos formateurs ;
- 3 pistes d'évolutions situées à 2kms de l'auto-école (4min de trajet);
- 1 piste privée située à la gare de Coren environ 7 kms et environ 8min de trajet ;
- 208 Peugeot, 308 Peugeot en boîte automatique
- 1 Van Ifor William.

Délai d'accès à la formation : selon nos plannings, pour débiter votre formation nous avons un délai d'environ 15 jours.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : sous réserve d'étude de dossier.

Tarifs : à partir de 60€ /heure.

REF : CF/Prog.BE

MISE A JOUR LE 19/03/2026.

12 rue du DR LIONNET, 15 100 SAINT-FLOUR – Tél. 04 71 60 15 08

autoecole-cussac@orange.fr

CUSSAC Formations Sarl au capital de 72 000€ RCS AURILLAC 752 353 276 / SIRET 752 353 276 00013

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 83 15 02994 15 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes

TVA FR14752353276 - APE 8553Z

Agrément Préfectoral E 22 015 00030 Saint-Flour - E 22 015 00020 Massiac-E 22 015 00040 Murat – E 24 043 00010 Cohade